



## Résultats des projets partiels 1, 2 et 4 validés pour la consultation des offices interne à l'administration

Le projet de révision « Maturité professionnelle 2030 » (MP2030) a été officiellement lancé en janvier 2023 et les travaux se déroulent selon la planification. Jusqu'à présent, 4 groupes de travail et 16 groupes de travail spécialisés ont été mobilisés pour ce projet. Des représentants des partenaires de la formation professionnelle – Confédération, cantons et organisations du monde du travail – de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities), des écoles professionnelles et des hautes écoles spécialisées (HES) ont participé à ces travaux.

Les projets partiels 1 « Ordonnance sur la maturité professionnelle », 2 « Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle » et 4 « Renforcement de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle, communication et information autour de la MP » sont terminés et les résultats ont été portés à la connaissance des représentants des partenaires de la formation professionnelle lors de la séance de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) du 21 novembre 2023. Le feu vert a été donné pour le lancement, le 8 janvier 2024, de la procédure de consultation auprès des offices de l'ensemble des unités administratives internes à la Confédération. La procédure s'étendra sur 3 semaines. La procédure de consultation publique sur trois mois devrait quant à elle être ouverte à la mi-avril 2024. Elle vise à associer les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés à la définition de la position de la Confédération et à l'élaboration de ses décisions.

Concernant l'ordonnance sur la maturité professionnelle, il s'agissait avant tout de procéder à quelques ajustements et de préciser certains points de l'ordonnance afin de la rendre plus compréhensible et de réglementer certains aspects plus judicieusement sur la base des expériences faites à ce jour. Le projet d'ordonnance sur la maturité professionnelle tient ainsi compte des évolutions survenues depuis les années 2010.

Afin d'assurer la cohérence avec l'ordonnance sur la maturité professionnelle, des précisions et des mises à jour ont également été apportées au plan d'études cadre pour la maturité professionnelle. En outre, pour maintenir l'aptitude aux études des titulaires d'une maturité professionnelle dans les HES, des petites adaptations ont été apportées aux compétences spécifiques dans les branches première langue nationale et mathématiques ainsi qu'aux compétences transdisciplinaires dans toutes les branches (y compris travail interdisciplinaire), conformément aux conclusions de l'évaluation de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une maturité professionnelle réalisée en 2021. Par ailleurs, le plan d'études cadre contient dorénavant des directives relatives au *blended learning* (apprentissage mixte).

La dissolution de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) à la fin de l'année 2024, conformément à la décision du Conseil fédéral du 14 décembre 2018, a incité les représentants des partenaires de la formation professionnelle et de swissuniversities participant au projet MP2030 à aborder la question du futur pilotage stratégique de la maturité professionnelle. Ceux-ci étaient d'avis qu'en la matière, chaque partenaire de la formation professionnelle a une part de responsabilité dans le renforcement de la maturité professionnelle. Aussi, la stratégie élaborée conjointement et les lignes directrices doivent contribuer à soutenir tous les partenaires dans leurs efforts de promotion de la maturité professionnelle.

Les travaux du projet partiel 3 « Procédure de reconnaissance » ont démarré comme prévu en novembre 2023.

De plus amples informations sur l'état d'avancement du projet, sur les principales adaptations et sur les prochaines étapes sont disponibles dans la [présentation](#) du 1<sup>er</sup> novembre 2023 à l'intention du groupe d'accompagnement MP2030 publiée sur le site [Formation professionnelle 2030](#).